

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE
1180 Chemin de Rajat
BP 25
38540 HEYRIEUX

N° 09/17

MARCHE FOURNITURE DE GASOIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE NEUF, le 02 juin
Le bureau dûment convoqué le 25 mai 2009
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008
S'est réuni en session ordinaire au SMND
Sous la présence de Monsieur NIVON

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 10

PRESENTS :

Monsieur NIVON Michel
Monsieur LEVY Henri
Monsieur LAVERGNE Louis
Monsieur PINOT Jacques
Monsieur GELIN Maurice
Monsieur LOVET Jean-Pierre
Monsieur BERNARD Marc
Monsieur MARIN Jean
Monsieur CICALA David
Monsieur QUEMIN André

Il est exposé :

Ce marché concerne la fourniture de gasoil pour la période du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2011, soit :

- Lot n° 1 : Fourniture de gasoil aux véhicules de Bourgoin Jallieu en station service
- Lot n° 2 : Fourniture livraison gasoil au siège du SMND à Heyrieux

Après procédure de consultation d'appel d'offres, et réunion de la commission d'appel d'offres, il est proposé d'attribuer le marché comme suit :

- **Lot n° 1 : Fourniture de gasoil aux véhicules de Bourgoin Jallieu en Station service**

INFRUCTUEUX, AUCUNE REPONSE DE CANDIDATS

- **Lot n° 2 : Fourniture livraison gasoil en vrac dans les cuves du SMND à Heyrieux**

Candidat retenu : ESLC SERVICES STREICHENBERGER / Avec dépotage par volucompteur.

Prix barème au 01/05/2009 ⇒ 869,41€ HT remise 103,00 € HT pour 1 000 litres de gasoil

Soit une estimation du marché de :

Montant minimum	Montant maximum
700 000,00 € HT	2 100 000,00 € HT

Le prix du marché est constitué d'un prix variable en fonction des barèmes du prix du gasoil et d'une remise fixe pour toute la durée du marché (01 juin 2009 au 31 mai 2011).

Le bureau autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ce marché.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 03 juin 2009

Le Président
M. NIVON